



PROCES-VERBAL N° 4

Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : lundi 13 novembre 2023

Présidence de séance : M. Jean-Luc AIROLA
Référent Administratif : M. Jean-François BERNARDI

Présents : Madame Sandra GARDELLA (visio) ; Messieurs Patrick PROFIZI ; Antoine PONZEVERA (visio); José PETTINATO (visio); Ange BASTIANI ; Joseph POLI.

Absent(s) : Pierre MARIOTTI

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

Glossaire

C.R.T.I.S = *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.F.T.I.S = *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

AOP = *Arrêté d'Ouverture au Public*

AAC = *Attestation Administrative de Capacité*

APH = *Arrêté Préfectoral d'Homologation*

1 – CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 – Classements initiaux

1.2 – Confirmations de classement

AFA – STADE MUNICIPAL D'AFA – NNI 200010101

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 22/10/2027.

Demande de la mairie de d'AFA, en date du 12/09/2023, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T3 SYN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique, de la demande du propriétaire, en date du 12/09/2023 de confirmation de niveau de classement en Niveau T3 SYN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 28/11/2016.
- Demande de confirmation de classement d'une installation sportive en niveau T3 Syn
- Rapport de visite du 21/09/2023 effectué par Mme Sandra GARDELLA, membre de la C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, mentionne l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité, et suite à sa visite du 21 septembre 2023 transmet les différents documents à la C.F.T.I.S

BOCOGNANO – STADE MUNICIPAL DE BOCOGNANO – NNI 200400101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/03/2026.

Demande de la mairie de de BOCOGNANO, en date du 05/09/2023, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T4 SYN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la construction d'un nouvel édifice, de la demande du propriétaire, en date du 5/09/2023, de confirmation de niveau de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 05/07/2011.
- Demande de confirmation de classement d'une installation sportive en niveau T4 Syn.
- Plan d'implantation du nouveau bâtiment de mars 2021.
- Rapport de visite du 28/09/2023 effectué par M. J-Luc Airola, président C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, mentionne l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité, et prononce le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 03/06/2024 dans l'attente des tests in situ.

1.3 – Changements de niveau de classement

PENTA DI CASINCA – STADE MUNICIPAL DE FOLELLI – NNI 202070101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/10/2023.

Demande de la mairie de PENTA DI CASINCA, en date du 19/09/2023, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T5 PN.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire, en date du 19/09/2023, de changement de niveau de classement en Niveau T5 PN ainsi que des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public en date du 07/09/1998.
- Demande de changement de classement d'une installation sportive en niveau T5 PN.
- Plan de l'installation de 1998.
- Rapport de visite du 17/10/2023 effectué par M. J-Luc Airola, président C.R.T.I.S.

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, prononce le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 31/10/2028.

1.4 – Tests in-situ de classement

ILE ROUSSE – STADE JACQUES AMBROGI – NNI 201340101

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 15/03/2024.

La C.F.T.I.S a prononcé, en date du 28/09/2023, un classement de cette installation en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 15/03/2024 en l'absence du rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité.

La C.R.T.I.S transmet le rapport d'essais de mesure des qualités sportives et de sécurité à la C.F.T.I.S

2– Retrait de Classement

3– Avis préalable

4– Classement des installations de FUTSAL

4.1– Classements initiaux

4.2– Confirmations de classement

4.3– Changements de niveau de classement

5 – Affaires Diverses

1 – CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS

1.1. Avis préalables

1.2. Classements fédéraux initiaux

PORTO-VECCHIO – STADE MUNICIPAL CLAUDE PAPI – NNI 202470101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 23/09/2021.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la mise en place d'un nouvel éclairage avec une source de type LED, de la demande de classement initiale de l'éclairage de cette installation, en date du 26/09/2023 en niveau E4 ainsi que des documents transmis :

- La demande INITIALE D'ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2023.
- Une étude photométrique, en date de 2023 (Ref : Stade de football et piste d'athlétisme)
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 13/10/2023.
 - Type de sources : LED
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 401 Lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0.78
 - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.88
 - Zone de sécurité (points bis) : Conformes
 - Eblouissement (GR max) : 42
 - Inclinaison maximale des projecteurs par rapport à la verticale : 56°

La C.R.T.I.S au regard des documents fournis, et suite à sa visite du 13 octobre 2023 transmet les différents documents à la C.F.T.I.S

1.3. Confirmations de classements

**Le Président de la C.R.T.I.S
Jean – Luc AIROLA**